

Compte rendu
Séance du 16 octobre 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 09 septembre 2019

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUYEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Jean-Christophe AGIER - Sébastien CAUQUIL - Serge BORER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Françoise MICHAUX et Elisabeth GILLES.

Procurations : Mme Claudine FOURNIER a donné procuration à M. Jean-Christophe AGIER

Absent : M. Morgan LABALME-COMBALUZIER

Secrétaire de séance : Mme Sophie SOULAS-AGNIEL



Le Procès-verbal du **11 septembre 2019** a été lu et approuvé à l'unanimité.

1 - SOCIÉTÉ EDPR : PRÉSENTATION DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE AU SOL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas BABIKIAN, représentant de EDP Renewables France, afin de présenter aux membres du Conseil Municipal un projet de développement d'énergies renouvelables solaire sur le territoire de la Commune de Berrias-et-Casteljau dans le but de favoriser la production d'électricité photovoltaïque.

Les membres du Conseil Municipal après la présentation décident de reporter au prochain Conseil Municipal toute décision.

2 – OUVERTURE OFFRES LOCATION TERRAIN PAYRE FABRE

Deux offres ont été adressées au secrétariat de mairie. Après ouverture des enveloppes, elles étaient au prix de 200 € (deux cent euros) et les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 Pour et 3 Contre :

☞ Décident de refaire une annonce sur une période de 10 jours afin de départager les candidatures et d'attribuer la location du terrain au plus offrant.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLÈGE ROQUA

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de verser une subvention de 55 €, sur le principe d'une participation de 11 € par jour et par élève sur une base de 5 jours par année scolaire.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019 compte 6574.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ÉCOLE CATHOLIQUE DE LABLACHÈRE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention, sur le principe que la commune ne participe financièrement qu'aux voyages scolaires de sa propre école primaire publique.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE APE LIBRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE FRÈRE SERDIEU À LAURAC-EN-VIVARAIS

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention, sur le principe que la commune ne participe financièrement qu'aux voyages scolaires de sa propre école primaire publique.

6 - SEBA : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, telle que proposée ci-dessus.

7 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3-2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes sur le Budget Primitif 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
673	Titre annulés		311.00 €
6553	Service incendie		3 000.00 €
615221	Entretien de bâtiment		- 3 311.00 €
Total de la décision modificative n°3/2019		0.00 €	0.00 €
Total de la décision modificative n°2/2019		0.00 €	0.00 €
Total de la décision modificative n°1/2019		21 632.00 €	21 632.00 €
Pour mémoire Budget Primitif		961 917.88 €	961 917.88 €
Total de la section de fonctionnement		983 549.88 €	983 549.88 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
1346	Participation pour voirie et réseaux		9 000.00 €
2151 op 107	Réseaux de voirie		- 9000.00 €
274	Prêts	250.00 €	
1322 op 94	Régions	- 250.00 €	
			-
Total de la décision modificative n°3/2019		0.00 €	0.00 €
Total de la décision modificative n°2/2019		0.00 €	0.00 €
Total de la décision modificative n°1/2019		139 870.56 €	139 870.56 €
Pour mémoire Budget Primitif		3 254 497.42 €	3 254 497.42 €
Total de la section d'investissement		3 394 367.98 €	3 394 367.98 €

8 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BERRIAS-ET-CASTELJAU ET LA COMMUNE DE BEAULIEU RELATIVE A L'ORGANISATION DU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE « BERRIAS-ET-CASTELJAU - BEAULIEU - LES VANS »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur le Maire-délégué, à signer la convention entre la Commune de Berrias-et-Casteljau et la Commune de Beaulieu relative à l'organisation du Service de Transport À la Demande « Berrias-et-Casteljau, Beaulieu, Les Vans ».

Questions diverses :

☞ Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de Mme Emmanuelle REGAGNON du CNRS à Jalès pour le soutien que la commune a apporté dans la manifestation du Templier des Cévennes lors des journées du patrimoine.

☞ Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du SICTOBA à la lettre qui visait à déplorer la fermeture de la déchetterie de Beaulieu le samedi matin. L'ensemble des membres du Conseil Municipal demande qu'un autre courrier leur soit envoyé afin de demander l'ouverture de la déchetterie de Beaulieu le samedi matin et préciser que le nettoyage des PAV par les agents communaux d'encombrants sont de plus en plus fréquents et qu'il ne sera plus possible de continuer en ce sens. Les résidences secondaires, entre autres, ont besoin d'une déchetterie à proximité dans ce secteur le samedi.

☞ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ à la retraite d'une de nos secrétaires au 1^{er} avril 2020 (date officiel). Une offre d'emploi en ce sens a été publiée. Le poste à pourvoir, au 1^{er} janvier 2020, sera comme déjà évoqué ultérieurement, un poste d'agent d'accueil de la MSP (mairie, Agence Postale) sur un temps plein.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.